

**Le sénateur Everett:** Je crois que je m'engage sur un terrain passablement dangereux; la Banque du Canada contrôle bel et bien la base monétaire, c'est-à-dire les réserves du système bancaire en plus des devises. Le gouverneur a toujours dit que l'indicateur le plus fiable du succès des mesures adoptées pour contrôler le total était la formule de la masse monétaire M-1 ou M-1B, c'est-à-dire les devises ajoutées aux dépôts à vue. Cette méthode est plutôt obscure—et le sénateur Lamontagne me corrigera si besoin est—mais, d'après moi, la banque fixe un taux d'intérêt auquel elle peut ou bien acheter ou bien vendre des titres du gouvernement. Ce faisant, la banque écoule les dépôts, resserrant ainsi la masse monétaire, ou alors ajoute à ces mêmes dépôts, libéralisant ainsi la masse monétaire.

**Le sénateur Smith:** L'expression n'est pas heureuse.

**Le sénateur Everett:** Que disiez-vous?

**Le sénateur Smith:** Je vous demande pardon; je voulais simplement faire une blague à propos de l'emploi du verbe «libéraliser». De toute évidence, elle n'est pas très réussie.

**Le sénateur Murray:** L'honorable sénateur a indiqué que notre économie fonctionnait bien en-deçà de sa pleine capacité, pourtant, il a ajouté que l'unique moyen de juguler l'inflation consistait à réduire la demande. Permettez-moi alors, sénateur Everett, de reformuler la question du sénateur Godfrey. Si un taux de chômage de 7 p. 100 ne constitue pas un fardeau suffisamment lourd pour l'économie, à combien devrait être ce taux pour freiner l'inflation?

**Le sénateur Everett:** Quand nous avons tenu nos audiences, il y a dix ans, sur la croissance de l'emploi et la stabilité des prix, le taux de chômage accepté était alors de 3 p. 100. Nous avons conclu, en raison des diverses possibilités offertes aux Canadiens, que probablement le plein emploi réparti par

région au Canada—le chiffre est plutôt vague—était probablement de 4 à 4½ p. 100. Lorsqu'il a comparu devant nous, le gouverneur a déclaré qu'il se situait autour de 6 ou 7 p. 100. Je ne pense pas déformer ses propos, le sénateur Roblin rectifiera si je me trompe.

Au voisinage de 6 à 7 p. 100, c'est sans doute le chiffre de désagrégation le plus bas que nous verrons pour le Canada, car je pense que cela indique—on hésite aujourd'hui à utiliser ces chiffres—un taux de base du chômage masculin soit de 3 à 4 p. 100 soit de 2½ à 3½ p. 100.

Nous avons créé beaucoup de possibilité pour les Canadiens avec l'assurance-chômage et avec un fort taux de participation à l'emploi, ce qui veut dire que très souvent deux membres ou plus d'une même famille travaillent, et les gens peuvent se permettre d'être en chômage s'ils le veulent. Je ne cherche pas à faire preuve de cruauté ou à fermer les yeux sur les difficultés des chômeurs. Cependant, si je comprends bien, les chiffres de chômage sont établis à partir d'une enquête dans laquelle Statistique Canada demande: «Cherchez-vous un emploi et êtes-vous sans travail depuis une semaine ou plus?» C'est là un critère passablement subjectif. Cependant, je pense qu'il y a beaucoup de gens qui ont la faculté d'après ces critères de rester en chômage.

Donc, je pense qu'effectivement ces 6 ou 7 p. 100 sont probablement le taux le plus faible qu'on puisse raisonnablement atteindre, à moins de changer certaines règles fondamentales, spécialement en ce qui concerne l'assurance-chômage. Effectivement, je pense qu'on commencerait sans doute à se cogner la tête contre le plafond de l'économie à ce moment-là.

(Sur la motion du sénateur Lamontagne, le débat est ajourné.)

(Le Sénat s'ajourne à 2 heures demain.)